

Éditorial



L'extrême droite n'accédera pas, en 2017, à la présidence de la République Française. Et c'est heureux ! Quand elle a été au pouvoir, elle ne l'a jamais quitté légalement et pacifiquement.

La CGT s'est toujours opposée à ce parti raciste, xénophobe, sexiste, homophobe, libéral et antisocial. Les militants de la CGT combattent les idées du FN notamment à Béziers, Hayange ou Hénin-Beaumont où se pratiquent insultes, menaces, règne de la peur...

Le nouveau président de la République hérite d'une France fracturée et divisée où les politiques d'austérités ont fait leur œuvre. Ne pas tenir compte de cette situation de désespérance sociale permettra toujours aux idées d'extrême droite de prospérer.

Or le projet d'Emmanuel Macron est plus qu'inquiétant. Il veut « réformer » le code du travail et la sécurité sociale, notamment par ordonnance, démantelant ainsi les acquis des salariés gagnés sous le Front Populaire et à la Libération.

On voudrait nous faire croire, avec l'aide de média complaisants, que ces « réformes » sont modernes et essentielles pour relancer l'économie et le projet européen. En fait, elles ne contribueront qu'à aggraver les inégalités entre personnes et territoires. L'Allemagne et ses « réformes » des années 2000 le prouvent. Elles se sont traduites, en particulier, par une précarisation record du salariat allemand. Aujourd'hui, il y a plus de travailleurs pauvres en Allemagne qu'en France.

Personne ne sera à l'abri, et surtout pas les fonctionnaires, avec des milliers de suppressions de postes prévus ainsi que le démantèlement de leur statut.

La CGT n'acceptera jamais la remise en cause des acquis et droits des salariés. De plus, elle a des propositions concrètes dans les domaines sociaux et économiques pour sortir durablement de la crise. On peut citer, par exemple, la lutte contre l'évasion fiscale (80 milliards d'euros par an), la ré-industrialisation des territoires en liaison avec la pérennisation des services publics.

La CGT s'est toujours battue pour une Europe sociale et solidaire. La CGT finances publiques s'inscrit pleinement dans cette démarche positive de lutte et de conquête afin de gagner de nouveaux droits et appelle tous les collègues à se mobiliser.

Jean-Marc Salères,
membre de la Commission Exécutive CGT FiP31

Toulouse 1^{er} Mai 2017



Prochains rendez-vous

- 16 juin** : Mouvement définitif national A
- 20 juin** : Mouvement définitif national B
- 26 juin** : CAPL mouvement local C
- 28 juin** : CAPL recours entretiens professionnels A
- 29 juin** : CAPL recours entretiens professionnels C
- 30 juin** : CAPL recours entretiens professionnels B
- 3 juillet** : Comité Technique Local ASR 2017
- 6 juillet** : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
- 10 juillet** : CAPL mouvement local A
- 12 juillet** : CAPL mouvement local B

Bonnes vacances d'été

Sommaire

- Page 2-3 : **La Gazette des sites**
- Page 4 : **Retour sur le statut général de la Fonction Publique**
- Page 5 : **Vu d'ailleurs**
- Page 6 : **Questions à Estelle Mollo-Gené, coordinatrice des élus CGT en CAPL, et Henri Cathala, élu CGT en CAPL B**
- Page 7 : **D'actifs à retraités : un enjeu syndical et sociétal**
- Page 8 : **Idées, culture, loisirs**



Nous contacter :

Syndicat CGT Finances Publiques – Section de Haute-Garonne
Centre Régional des Finances Publiques, Place Occitane, 31039 Toulouse cedex
<http://www.resoo.com/cgt31-impots-tresor/> cgt.drifip31@dqfip.finances.gouv.fr



Prélèvement À la Source Quelle réalité pour les services ?

Le décret n° 2017-866 du 9 mai 2017 relatif aux modalités d'application de la retenue à la source de l'impôt a été signé par Michel Sapin, Ministre des Finances, quelques jours avant de quitter Bercy. **Mais le PAS n'entrera en vigueur qu'à partir de janvier 2019 selon la décision du nouveau Président de la République.** La question de l'utilité de l'application de cette procédure reste donc d'actualité !

1. AVEC LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE, ÇA SERA VRAIMENT PLUS SIMPLE ?
NON !

2. EST-CE QUE LE MONTANT D'IMPÔT PRÉLÈVÉ SERA MOINS ?
NON !

Cette réforme, présentée comme une véritable simplification par le gouvernement, se révèle, au fur et à mesure de son développement, une véritable usine à gaz, tant pour les agents que pour les contribuables. Le prélèvement à la source va alourdir les charges de travail sans que pour autant la simplification pour les contribuables soit au rendez-vous.

En effet, dès aujourd'hui, des travaux urgents incombent aux services gestionnaires des SIP : résoudre tous les problèmes liés à la fiabilisation des données (des états civils, des coordonnées bancaires) afin de mettre en concordance nos données avec celles des tiers collecteurs que seront, par exemple, les employeurs ou les caisses de retraite. Il y a donc toute une série de tâches supplémentaires à effectuer dans le cadre, notamment, de la campagne d'impôt sur le revenu dans les SIP : traitement de listes pour relancer les usagers n'ayant pas fourni tous les éléments nécessaires (100% des déclarations de revenus doivent être accompagnées d'un RIB), prise en compte des états civils des enfants dès l'âge de 15 ans.

Par ailleurs, jusqu'ici, seuls les agents des SIP ont reçu une formation généraliste sur les grands principes. C'est, certes, fort utile mais incomplet car aucun problème pratique n'est abordé. Or le SIP, en tant

qu'interlocuteur direct de l'utilisateur particulier doit être en mesure d'expliquer la théorie mais doit également disposer des outils pour anticiper, gérer, répondre aux



diverses préoccupations quotidiennes des usagers

Ce qui ajoute à notre inquiétude face à l'afflux prévisible des demandes et des questions de centaines de milliers de particuliers et d'entreprises qui seront, a minima, perdus et sans doute souvent très énervés par les changements à venir. Surtout dans l'état actuel de vacance d'emplois que connaissent nos services !

Côté SIE, ces derniers seront amenés à assurer le suivi du recouvrement du PAS mais le processus déclaratif jusqu'à la relance de la défaillance seront assurés par un groupement d'intérêt public. Une externalisation claire d'une partie des missions de la DGFIP. L'intervention de tiers collecteurs et d'organismes tiers dans la chaîne de recouvrement de l'IR est de nature à engendrer une potentielle baisse des recettes de l'État (sachant qu'aujourd'hui, l'IR est recouvert à 98 %).

Cependant, rassurons-nous, les SIE continueront à assurer les relations avec les collecteurs pour tout sujet relatif au recouvrement du PAS : encaissement, restes à recouvrer.

Pour résumer, le PAS est plaqué artificiellement sur un système fiscal compliqué et inégalitaire, de façon précipitée. Au-delà du choc de complexité amené par cette réforme, il ne faut pas perdre de vue que le but ultime est la fusion, à terme, de l'IR et des prélèvements sociaux (actuellement gérés par l'URSSAF) dans l'optique probable de supprimer, au final, notre sécurité sociale.

Carton Rouge

CARTON ROUGE A BRUNO PARENT PEU DE SOCIAL, PAS DE DIALOGUE

La DGFIP a fait le choix de limiter drastiquement les droits des représentants des personnels. Ainsi, les temps de préparation et de compte rendu de toutes les instances ont été divisés par deux. Le débat était verrouillé par la note de service RH1A du 3 février 2017 qui précisait : « **Dans chaque instance, le règlement intérieur devra être adopté en l'état, sans ajout ni modification** ». **À quoi bon une adoption en CT local ou CAPL ?! C'est l'art de faire voter par les représentants des personnels une mesure contre la démocratie !**



Ce laminage du dialogue social est déjà effectif pour les CAP nationales de mutation.

Nous avons déjà pu constater le manque flagrant de temps de nos élus nationaux pour la gestion du prochain mouvement de mutation ou répondre aux questions des camarades.

Pour la CGT, ce mandat, confié par les personnels aux représentants élus, est capital.

Mais que pouvons-nous espérer de ces cadres supérieurs à la botte de politiques qui gouvernent à grand renfort d'ordonnances et de 49-3 ?

Nous contacter :

Syndicat CGT Finances Publiques – Section de Haute-Garonne
Centre Régional des Finances Publiques, Place Occitane, 31039 Toulouse cedex
<http://www.resoo.com/cgt31-impots-tresor/> cgt.drfip31@dgifp.finances.gouv.fr





Trésorerie de Bagnères-de-Luchon la preuve par l'exemple

La trésorerie de Bagnères-de-Luchon, est une trésorerie mixte de 7 agents (1 pacte junior, 2 C, 3 B et 1 A), située en zone de montagne et en zone de revitalisation rurale. Elle est à 45 km du centre des Finances Publiques de Saint-Gaudens, soit 1 heure en voiture ou 1h30 en bus. Cette distance entre le S.I.P et la trésorerie justifie le rôle du service public de proximité de notre entité.

Le guichet fiscal unique serait intéressant pour les usagers s'il était accompagné des effectifs et de formation. Cette mission imposée depuis 2010 est sous-estimée par notre direction puisqu'elle nous impose de la comptabiliser par un simple bâtonnet, comptage puéril et non qualitatif.



De plus, en cette période de campagne IR, l'administration veut imposer l'outil internet pour déclarer ou pour régler.

Que doit-on dire aux usagers âgés dépassés par la technologie ou à ceux qui n'ont pas les moyens de s'équiper d'ordinateur ? Combien de contribuables seront laissés sur le bord du chemin avec le sentiment amer d'être « incapable » face à cette administration ? Au guichet, c'est la détresse pour des usagers déconnectés des choix imposés par nos « décideurs » !

Des solutions en trompe l'œil ?

Le cœur de nos missions est avant tout la comptabilité publique, la gestion de 31 communes, d'un hôpital, de trois maisons de retraite, d'une régie thermale, d'une station de ski et de quelques syndicats des eaux communales. Cette diversité entraîne une complexité des tâches, une diversité des nomenclatures. Cela exige une technicité certaine. Or depuis 2008, le personnel a été complètement renouvelé. Les « piliers » du poste, ceux qui possédaient la mémoire de la structure et l'expérience du SPL, sont partis à la retraite ou mutés. Tous ces changements ont affaibli la structure déjà fragilisée par un désengagement de notre administration depuis des années. Depuis 2016, de nouveaux collègues ont intégré le poste comblant les chaises vides. Mais l'expérience professionnelle est longue à acquérir.



L'administration oublie très vite la nécessité de former et de compenser cette formation. Elle considère qu'un agent ayant comblé une chaise vide est déjà un agent opérationnel. La réalité est toute autre. Les tâches sont plus ou moins complexes en fonction de la mission exercée.

L'argument porté « en tête de gondole » par la DGFIP : « grâce à la fusion, vous pourrez changer de métier en toute quiétude et redynamiser votre carrière », s'effrite : notre structure en est la preuve !

Nous pouvons constater que, quel que soit le grade, apprendre un nouveau métier dans des conditions plus que difficiles devient un repoussoir. Le temps de formation n'est pas compensé.

L'administration, face aux difficultés de notre poste, s'est contentée de colmater les brèches pour stabiliser la gestion :

- S.A.R : soutien au réseau par un service à distance (Toulouse) pour effectuer du travail simple (prise en charge bordereau de mandat, visa...

- soutien sur la mission des hébergés en maison de retraite par la trésorerie de Grenade.

Remercions d'ailleurs ces collègues qui nous aident grandement à distance. MAIS pour combien de temps ? Quel sera le bilan de ces soutiens à distance ? Sont-ils les prémices d'une nouvelle gestion de petites structures ? Quid de la proximité ?

Ils sont venus, ils sont tous là

M. Le Floc'h, M. Eyrignoux, M. Bréchar, M. Chantereau, M. Marzin, ils sont tous venus nous serrer « la pince ». Ils nous ont écouté. Ils ont constaté notre éloignement de Saint-Gaudens et de Toulouse. Ils sont repartis.

En cinq ans la souffrance au travail s'est installée. Elle a eu des répercussions sur les agents. Les missions sont plus ou moins accomplies en fonction des objectifs et des critères subjectifs.



Voyage, voyage

Heureusement que notre administration a des agents qui ont le sens du service public.

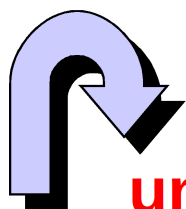
Grâce à notre belle administration, nous pouvons voyager virtuellement dans la France entière : Centre d'encaissement de Créteil, centre prélèvement service de Lyon, centre de contact de Carcassonne... Quel bonheur de visiter la France... mais l'humain est-il au centre des préoccupations de notre DRFiP ? L'avenir nous le dira !!



Nous contacter :

Syndicat CGT Finances Publiques – Section de Haute-Garonne
Centre Régional des Finances Publiques, Place Occitane, 31039 Toulouse cedex
<http://www.resoo.com/cgt31-impots-tresor/> cgt.drfip31@dgifp.finances.gouv.fr





RETOUR SUR...



Le statut général des fonctionnaires : une histoire de la République Française

CoGiTo 31 Juin 2017

La Fonction Publique est au cœur de la notion de service public et constitue un vecteur de l'intérêt général, à savoir l'utilité commune évoquée dans l'article 1^{er} de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune. »



À l'origine

C'est l'intérêt général qui permet de fonder en droit, les relations de l'État et de la société. Cela induit l'indépendance du fonctionnaire, fondée sur la loi et non les intérêts particuliers ou partisans. C'est dans ce cadre qu'il convient de situer la défense de la fonction publique et de ses statuts

Pour autant, l'idée d'un statut général des fonctionnaires ne s'est pas imposée d'emblée.

Il n'y avait guère plus de 200.000 fonctionnaires à la fin du XIX^e siècle, régis par des règles disparates.

Tous les projets de statuts présentés jusqu'à la 2nde guerre mondiale répondaient à la préoccupation de traduire par des règles strictes le principe hiérarchique d'obéissance des fonctionnaires.

Évolution du statut

Un premier statut des fonctionnaires de l'État, élaboré sous le régime de Vichy, est inspiré par la « charte du travail de l'État » qui imposait une collaboration stricte entre l'État et les travailleurs, au motif de préserver « l'Unité de la Nation » excluant ainsi tout conflits de classe...

À la libération une loi, issue du mouvement de progrès social, impulsée par le Conseil National de la Résistance, sera promulguée le 19 octobre 1946.

Contrairement au système hiérarchique antérieur, les agents publics de l'État sont désormais considérés comme fonctionnaires, protégés par un statut : **c'est le statut général des fonctionnaires**, dont les grands principes nous régissent encore aujourd'hui :

- Principe d'égalité d'accès aux emplois de la Fonction publique.

- Principe de neutralité et d'indépendance par rapport au pouvoir politique.

De fonctionnaire-sujet, l'agent public devient fonctionnaire-citoyen.

Son élaboration, initiée par le Général DE GAULLE, sera



essentiellement le résultat d'un travail réalisé sous l'impulsion de Maurice THOREZ, alors ministre d'État chargé de la fonction publique et impliquant activement des représentants de la CGT et de la CFTC.

Ce statut porte une distinction du grade et de l'emploi, la gestion des personnels via les organismes paritaires, la reconnaissance du droit syndical.

Principes du statut

Ainsi ce statut prévoyait déjà le système de rémunération, l'organisation des carrières et le régime de retraite qui sont les nôtres.

Ce régime a, depuis, fortement évolué, notamment en liaison avec la loi de décentralisation du 02/03/1982 qui étendra le statut aux agents des collectivités locales, aux établissements publics hospitaliers et aux établissements publics de recherche.

Les fonctionnaires se trouvent dans une situation légale et réglementaire : contrairement aux salariés du secteur privé, ils ne sont pas régis par un contrat de droit passé avec leur employeur. Est mis en œuvre la distinction du grade, l'avancement du fonctionnaire dans sa carrière, et dans l'emploi (poste dans lequel le fonctionnaire est affecté). Enfin, les fonctionnaires sont regroupés dans des « corps », présentant une certaine unité et qui, pour cette raison, sont régis par des statuts particuliers, conformes au statut général, mais permettant d'intégrer les particularités de chacun d'eux.

De fait les diverses réformes de primes et de notation contournent la notion de grade et de corps au profit du seul emploi occupé, ignorant les qualifications et l'expérience professionnelle acquises durant la carrière.

Du pacte républicain

Le statut général des fonctionnaires est un atout majeur pour le progrès social, l'efficacité économique et la démocratie politique dans toute la société.

Parce qu'ils sont placés dans une position statutaire, les fonctionnaires peuvent constituer une référence forte pour faire avancer la notion de statut du travail salarié. Adossée à une propriété publique financée par l'impôt, la fonction publique tend à distraire les activités qu'elle regroupe, de la marchandisation des rapports sociaux.

Au service de l'intérêt général, elle contribue à la formation de la citoyenneté, par l'affirmation du principe d'égalité en son sein comme au service de la population et par l'exigence de responsabilité à tous niveaux que fonde le principe de laïcité.

Le statut est une composante essentielle du pacte républicain.

Moi, je préfère
payer un fonctionnaire
que d'engraisser
un actionnaire !

Nous contacter :

Syndicat CGT Finances Publiques – Section de Haute-Garonne

Centre Régional des Finances Publiques, Place Occitane, 31039 Toulouse cedex

<http://www.resoo.com/cgt31-impots-tresor/> cgt.drifip31@dgifip.finances.gouv.fr





Respect !!!

Le 10 mars dernier, onze femmes et hommes ont décidé de dire stop à leur employeur, stop aux pressions voire la maltraitance.

Revenons au début de l'histoire : le 1^{er} janvier 2017, le marché régional d'entretien des bâtiments de l'État a été attribué au groupe ISS. Mais cela n'aurait pas dû changer la prestation puisque le marché a été revu à la hausse. Et surtout, grâce à leur convention collective, les personnels d'entretien sont protégés et leurs conditions d'embauche ne peuvent être modifiées.

Cependant, la première décision de ce nouvel employeur a été de ne garder que douze salariés sur les dix-neuf pour nettoyer l'ensemble des six bâtiments de la cité administrative.

La conséquence principale a été le doublement des surfaces pour chacun avec d'importantes dégradations des conditions de travail et autres irrégularités (contractuelles...).

À bout de forces et malgré la précarité de leurs situations professionnelles, les salariés ont cessé le travail.

Grâce à la solidarité et au soutien des fonctionnaires, ils ont pu aller au bout de leur combat !

Après treize jours de grève et trois jours de négociations, un protocole de fin de conflit a été signé.

Ces onze salariés unis et solidaires, avec l'aide des syndicats CGT et FO, ont gagné l'amélioration de leurs conditions de travail par la mise en place de fiches de poste dans une nouvelle organisation, la fourniture de matériel adapté ainsi que la reconnaissance de leurs qualifications.

Voilà comment onze femmes et hommes ont fait plier un géant international (510 000 salariés dans le monde) et gagné le respect et la dignité.

Nous, fonctionnaires utilisateurs de ces bâtiments, devons un immense respect devant le courage de ces salariés, qui, tous les jours, améliorent nos conditions de travail.



Vive la lutte des glaces !

Voici comment, sur leur site, ils racontent leur long combat victorieux mené en 2011 à l'annonce de la fermeture de leur usine : « Il était une fois, à quelques cuillerées de la Cité de Carcassonne, une fabrique de crèmes glacées... Catastrophe, sa fermeture est



annoncée ! Les ouvriers n'acceptent pas cette injuste décision. « Voir disparaître un si bel outil, un savoir-faire épatant ! » Ils résistent, luttent et réfléchissent,

réfléchissent... Soudain, un éclair zèbre l'assemblée : « Il faut créer notre propre travail. Une entreprise qui nous ressemble : une scop* de glaces ! ». Piètre jeu de mot en vérité mais idée grandiose. Ainsi naquit autour d'une bande d'amis : La Fabrique du Sud. »

Alors si vous n'y avez jamais goûté, à l'approche des beaux jours, dans le rayon glace de vos magasins, cherchez les glaces « **La Belle Aude** », les salariés de la scop ont décidé de « faire des glaces autrement avec des produits simples, naturels, issus de productions locales, responsables ». Vous ne serez pas déçu et vous apporterez un soutien à leur long combat.

* Société coopérative et participative

La loi du marché ?

Le marché de Rungis est géré par la société SEMMARIS. Pour faire le sale boulot et le boulot sale de la gestion du marché cette société employait 128 travailleurs sans papiers, et cela en toute connaissance des choses.

Il est naturel et légal que des salariés qui travaillent aient un contrat de travail et des papiers. Mais obtenir cela n'est pas chose facile tant l'agressivité des patrons employeurs est forte : « je t'exploite, tu n'as pas de droits et si tu oses réclamer ton dû, on s'occupe de ton cas » tel pourrait être leur devise.

Aussi la CGT du site et du Val de Marne ont minutieusement préparé l'affaire durant un an et le 16 mars 2017, les 128 travailleurs sans papiers se mettaient en grève et occupaient les locaux de leur employeur. Après plusieurs semaines de grève, soutenus par la CGT, ils gagnaient. Les employeurs ont rempli les documents nécessaires à leur régularisation, la préfecture délivrant des autorisations de travail avant examen définitif des demandes.

En luttant pour faire reconnaître leurs droits ces salariés ont aussi lutté contre le dumping social contribuant ainsi au respect tous les salariés de France.



Nous contacter :

Syndicat CGT Finances Publiques – Section de Haute-Garonne

Centre Régional des Finances Publiques, Place Occitane, 31039 Toulouse cedex

<http://www.resoo.com/cgt31-impots-tresor/> cgt.drifip31@dgifp.finances.gouv.fr





QUESTIONS À ...

Estelle MOLLO-GENE

coordinatrice des élus CGT en commission paritaire administrative locale (CAPL)
pour les A, B, C

Henri CATHALA

élu à la CAPL des B



CoGiTo 31 Juin 2017

Pouvez-vous vous présenter tous les deux ?

Estelle MOLLO-GENE : J'ai commencé ma carrière à PARIS à l'âge de 20 ans en 1996. Je suis arrivée à Toulouse en 2004 et, actuellement, je suis en poste au SIE de Toulouse Nord-Ouest. J'ai effectué deux mandats de CAP C nationale pour la CGT de 1999 à 2005. Depuis l'année dernière, je suis devenue secrétaire adjointe de la CGT finances publiques 31.

Henri CATHALA : Je suis également rentré aux finances publiques en 1996. Après quelques années à Marseille, je suis en poste à la trésorerie CHU de TOULOUSE depuis septembre 2014. Je suis élu en CAPL B depuis janvier 2015.

Quel est le rôle de la CAP et quelle est la différence entre le niveau local et national ?

Estelle MOLLO-GENE : C'est une commission paritaire qui donne un avis consultatif. Elle est compétente en matière d'appel de notation, de mutation, de tableau d'avancement, de liste d'aptitude, de règles de gestion (temps partiel...).

Les CAP locales gèrent le recours de notation de premier niveau A, B et C, la phase préparatoire des listes d'aptitudes, les mutations locales. Les CAP nationales gèrent les recours de notations de deuxième niveau pour les grades A, B, C et de premier niveau pour les géomètres, agents techniques, A+), les tableaux d'avancement, la liste d'aptitude, les mutations (affectation nationale), les conseils de discipline.

SANS LA CGT



AVEC LA CGT



En quoi consiste le travail des élus ? Peux-tu nous donner des exemples ?

Henri CATHALA : En tout premier lieu, ils veillent au respect des règles collectives, des droits et garanties des agents par l'administration (exemple : respect de la règle de l'ancienneté administrative). Ils défendent les agents contre les abus hiérarchiques notamment dans le cadre des recours en notation (constitution des dossiers). Les élus portent également les revendications de la CGT par l'intermédiaire des déclarations liminaires (jointes aux



procès verbaux qui sont centralisés à la direction générale). Au niveau national, nous demandons une affectation plus fine que la R.A.N. Au niveau local, entre autres, les élus CGT ont appuyé la pétition des collègues du SIP Toulouse Nord-Ouest demandant l'affectation de nouveaux agents pour pallier aux vacances d'emplois. Et cette initiative a été concluante.

Quelle est l'évolution des droits et garanties des agents ?

Estelle MOLLO-GENE : Malheureusement, on assiste à un recul de ces droits par exemple avec l'augmentation du nombre d'ALD. Pour la catégorie B, l'agent devra rester 3 ans dans la même mission structure. Quant à la catégorie C, les agents restent bloqués 3 ans sur leur affectation nationale.

D'autre part, la direction locale veut instituer un nouveau règlement intérieur qui aura des conséquences désastreuses sur le temps de travail des élus (temps dévolu à la préparation et au compte rendu de CAP divisé par deux) et ceci, bien évidemment, au détriment des collègues.

Au final, le recul des droits des agents et des élus du personnel traduit bien la volonté des directions (DGFIP comme DRFIP 31) d'imposer leurs décisions sans concertation et de malmener le « dialogue social » dans ces instances, aussi bien au niveau local que national.



Nous contacter :

Syndicat CGT Finances Publiques – Section de Haute-Garonne

Centre Régional des Finances Publiques, Place Occitane, 31039 Toulouse cedex

<http://www.resoo.com/cgt31-impots-tresor/> cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr





D'ACTIFS À RETRAITÉS

Un enjeu syndical et sociétal



CoGiTo 31 Juin 2017

La retraite, nouvelle étape de la vie, questionne les futurs concernés, mais aussi tout le reste de la population en tant qu'enjeu de société.

Quelques données

Les retraités c'est 25% de la population française. Les 15 millions de retraités constituent un moteur de développement de la Société avec 250 millions d'euros de retraites injectés, chaque jour, dans l'économie du pays.

Libérés des contraintes du travail, ils, elles, sont à la recherche d'un nouveau rôle social :

- se situant au cœur des solidarités ;
- en étant, pour la famille, les aidants de leurs ascendants comme de leurs descendants (entre 3 et 4 millions dont 70% de femmes) ;
- dans les associations où ils constituent la majorité des effectifs.

Mais n'oublions pas que les retraites n'ont pas été augmentées depuis 2013 : selon une étude du Conseil d'Orientation des Retraites sur 2014, la retraite moyenne s'élève à 1 250€, mais tombe à 993€ pour les femmes. Pour mémoire le seuil de pauvreté est établi à 987€ et le minimum vieillesse à 802 € !!!



Des citoyens à part entière

Nous sommes donc bien confrontés à un choix de société majeur qui suppose d'intégrer dans les politiques mises en œuvre, la notion de société pour tous les âges. Cela implique pour les retraités :

- au niveau politique : d'agir en tant que citoyen, pour faire évoluer la société.
- au niveau syndical : d'être acteur pour la défense de leurs revendications, via la participation aux actions et manifestations, expression de leur opinion dans les débats, apport de leurs expériences.

C'est donc un enjeu revendicatif de première importance qui donne tout son sens au syndicalisme retraité. C'est avec les retraités d'abord que l'on doit promouvoir la place qu'ils veulent occuper dans la société.

Plus que jamais se syndiquer

Nous connaissons, dans notre administration, de nombreux départs à la retraite... et celle-ci se prépare ! Toutefois, si les conditions d'une vie nouvelle se préparent, il en va de même des conditions de la poursuite de son engagement syndical ou d'un nouvel engagement de vie via le syndicalisme.

Le rôle du syndicalisme retraité, comme pour les actifs, c'est de créer les conditions d'un rapport de forces pour - garantir le pouvoir d'achat,

- agir pour la défense du logement social et le droit au maintien dans le logement ;
- veiller au maintien des services publics de proximité ;
- gagner des transports accessibles ;



- obtenir le remboursement des frais médicaux à la hauteur des dépenses ;
- regagner une protection sociale répondant aux besoins de santé, retraite, financée par les richesses créées dans les entreprises.

Pouvoir d'achat, protection sociale, santé, services publics, logement, transports, communications, culture, loisirs et sports sont autant de besoins sociaux qui se déclinent de façon spécifique pour les retraités.

**Le syndicalisme retraité c'est :
Avoir le droit de vivre sa retraite dignement.**

Pour notre part

Le « Tous Ensemble » a permis de gagner des grands acquis sociaux (en 1936, 1945, 1968 ...) : chaque fois que le nombre de syndiqués était important, les acquis ont été nombreux.

Sept syndiqués sur dix qui partent à la retraite, ne se syndiquent plus ! Est-ce par manque de connaissance du syndicalisme retraité, notamment CGT, et de son rôle dans la société ?

Une des choses importantes est de garder du lien avec les collègues retraités, d'avoir des informations autres que les seuls médias télé ou radio avec, par exemple, pour la CGT, la revue « Vie Nouvelle », le magazine confédéral des Retraités CGT, ou l'association Loisirs Solidarité Retraité (LSR), qui accueille largement les retraités pour pratiquer ensemble des activités culturelles, physiques et sportives, des loisirs, des séjours, des moments de détente et d'enrichissement.

Ainsi, pour notre part, à la CGT, les syndiqués retraités portent un nouveau regard sur des retraités dynamiques qui profitent pleinement de leur temps libre tout en jouant leur rôle dans la société.

Les syndiqués CGT retraités, agissent pour:

- construire une société intergénérationnelle répondant aux besoins de chacun ;
- combattre les inégalités ;
- gagner l'accès pour toutes et tous à une vie décente et digne ;
- le respect de l'individu durant toute sa vie ;

Tout cela constitue un mouvement d'émancipation sociale ;
Pas de retraite pour l'action !

**Au syndicat retraité CGT :
J'Y viens, J'Y suis et J'Y reste !
Je serai un-e retraité-e syndiqué-e !**

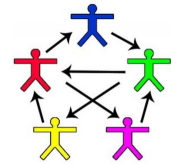


Actifs & retraités Ensemble cgt

Nous contacter :

Syndicat CGT Finances Publiques – Section de Haute-Garonne
Centre Régional des Finances Publiques, Place Occitane, 31039 Toulouse cedex
<http://www.resoo.com/cgt31-impots-tresor/> cgt.drifip31@dgifip.finances.gouv.fr





1336

1336 n'est pas une nouvelle bière. C'est un documentaire, mais sur quoi ?

Peut-être avez-vous vu le film qui raconte une lutte héroïque de 1336 jours. Drôle de scénario ou scénario classique, à vous de juger : Unilever, multinationale bien connue, possède la marque de tisanes et thés Eléphant et son usine de fabrication à Gémenos dans les Bouches du Rhône. Course au profit le groupe Unilever décide de délocaliser cette usine en Pologne. Questionnement, larmes, sueur, volonté de se battre, Claude Hirsch, le réalisateur du documentaire, retrace, avec les salariés, cette lutte de 1336 jours qu'il a suivi : après 4 plans sociaux rejetés, les ouvriers et salariés de l'usine, avec leur syndicat CGT, décident de ne pas laisser partir leur savoir-faire et leur usine: ils prennent la décision de créer une coopérative ouvrière. Après 1336 jours de lutte la coopérative est créée et la marque s'appellera : 1336. Alors n'hésitez pas à aller voir ce documentaire et à acheter, désormais, les tisanes et thés de cette marque.



Le Saviez-vous ?

En 1946, il faut retisser des liens d'amitié entre les peuples : la reconstruction sera aussi culturelle.

Le Front Populaire voulait instaurer un festival du film pour concurrencer le festival de Venise placé sous la tutelle de Mussolini. La guerre l'empêchera. Mais au lendemain de celle-ci l'idée refait surface. Sous l'impulsion de son maire communiste, Cannes sera choisi pour son premier Festival du 20 septembre au 6 octobre 1946.

La CGT participa à porter le projet à l'initiative, notamment, du réalisateur Louis DAQUIN de la Confédération Générale du Travail.



Le gouvernement de l'époque refuse de financer un festival et le Palais des Congrès. Des ouvriers syndiqués CGT participent bénévolement à la construction et la réalisation du Palais de la croquette. Cela vaudra, à la CGT, dès 1946, d'occuper un siège à vie au conseil d'administration du Festival.

1946 au programme : La symphonie Pastorale, Rome ville ouverte, The Lost Week-End, Les Enchaînés.

On peut noter aussi que Gérard Philipe ou Jean Cocteau furent adhérents de la CGT Spectacle.

IDÉES ET DÉBATS

Le Paradoxe Américain

Donald TRUMP a été élu président des Etats Unis en Novembre 2016 (majoritaire au niveau des grands électeurs mais battu de plus de trois millions de voix par sa concurrente Hilary CLINTON).

Est-ce le reflet d'une société américaine qui devient de plus en plus conservatrice? Rien n'est moins sûr. Le même jour que l'élection de TRUMP, quatre Etats américains (Etats de WASHINGTON, COLORADO, ARIZONA et MAINE) votaient une augmentation substantielle (entre 50 et 70 %) du salaire minimum; le minimum fédéral étant de 7,25 dollars.

Ce vote n'est que le prolongement de plusieurs victoires des salariés et syndicalistes américains. On peut citer l'exemple des dizaines de milliers de salariés des fast food californiens qui, après des mois de lutte, obtiennent, en 2016, pour toute la Californie, un smic horaire à 15 dollars. Du jamais vu. Six millions de californiens vont bénéficier de cette avancée sociale. Des villes comme SEATTLE ou NEW YORK adoptent la même législation.

Tout est parti de la base, par une campagne de terrain des salariés, la plupart pauvre, se mobilisant ville après ville. Ils créent de nouvelles sections syndicales donnant un véritable coup de fouet à un syndicalisme américain en perte de vitesse. Ce mouvement revendicatif est porté par la montée en puissance des minorités notamment hispanique et surtout par une nouvelle génération d'américain, les millenials (née au début des années 80). Cette génération se caractérise par une plus grande ouverture culturelle. Elle est métissée, progressiste. C'est elle qui a majoritairement voté Bernie SANDERS aux primaires démocrates. C'est encore elle qui manifeste dans la rue contre les premières décisions de TRUMP.

Cette mobilisation victorieuse pour le smic à 15 dollars est un exemple à suivre : une base mobilisée, pas forcément syndiquée mais avec le soutien de ceux-ci, de nouvelles façon de militer, une campagne positive : on se bat pour de nouveaux droits. C'est ce qu'ont rappelé, l'année dernière, les syndicalistes américains au dernier congrès confédéral de la CGT à MARSEILLE.



Nous contacter :

Syndicat CGT Finances Publiques – Section de Haute-Garonne

Centre Régional des Finances Publiques, Place Occitane, 31039 Toulouse cedex

<http://www.resoo.com/cgt31-impots-tresor/> cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr

